



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	Castrol Pyroplex Gold 2
<b>No de fiche signalétique</b>	464235
<b>Code</b>	464235-US06
<b>Utilisation du produit</b>	Graisse Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou contacter nos services.
<b>Manufacturier</b>	Castrol Canada Inc. 3660 Lakeshore Blvd. Toronto, Ontario M8W 1P2 Telephone: (416) 252-5511 Telecopier: (416) 252-1774  BP Lubricants USA Inc. 1500 Valley Road Wayne, NJ 07470 Telephone: (973) 633-2200 Telecopier: (973) 633-7475
<b>INFORMATION SANITAIRE D'URGENCE:</b>	1 (800) 447-8735 À l'extérieur des É.-U. : +1 703-527-3887 (CHEMTREC)
<b>INFORMATION D'URGENCE EN CAS D'ÉPANDAGE:</b>	1 (613) 996-6666 CANUTEC (Canada)
<b>AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DU PRODUIT</b>	1 (866) 4 BP - MSDS (866-427-6737 Toll Free - North America) email: bpcares@bp.com

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Or.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	ATTENTION !  PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.  Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner le dégraissage de la peau et une irritation pouvant causer une dermatite. Selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité au travail, les expositions aux microbes aérogènes devraient être contrôlées aux limites les plus basses praticables. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une irritation de la peau. Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner le dégraissage de la peau et une irritation pouvant causer une dermatite.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

<b>Nom du produit</b>	Castrol Pyroplex Gold 2	<b>Code du produit</b>	464235-US06	<b>Page 1 de 7</b>
<b>Version</b>	1	<b>Date d'édition</b>	03/19/2008.	<b>Format</b>
				<b>Canada</b>
				<b>(Canada)</b>
				<b>Langue</b>
				<b>FRANÇAIS</b>
				<b>(FRENCH)</b>

### 3. Information sur les composants

Nom des ingrédients	No CAS	%
aluminum, (benzoate-o)hydroxy(octadécanoate-o)-sulfide de molybdène	54326-11-3	10 - 15
Cuivre	1317-33-5	5 - 10
Graphite	7440-50-8	5 - 10
Huile de base - très raffinée	7782-42-5	1 - 5
	Mélange	50 - 75

### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement la peau atteinte avec de l'eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'ingestion de quantités potentiellement dangereuses de ce produit, appeler un médecin immédiatement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Note au médecin traitant</b>	Nota : Applications sous haute pression Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.  Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Point d'éclair</b>	Creuset ouvert: 190.56°C (375°F) [Cleveland.]
<b>Risques d'incendie / d'explosion</b>	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Utilisables</b>	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Non utilisables</b>	NE PAS utiliser de jet d'eau.
<b>Méthodes de lutte contre les incendies</b>	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de combustion peuvent inclure les suivants : oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) oxydes de soufre (SO <sub>2</sub> , SO <sub>3</sub> , etc.) oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> etc.)

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité au travail, les expositions aux microbes aérogènes devraient être contrôlées aux limites les plus basses praticables. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air) Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

### Méthodes de nettoyage

#### Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

### Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Nom des ingrédients

#### Limites d'exposition professionnelle

<b>Nom du produit</b> Castrol Pyroplex Gold 2	<b>Code du produit</b> 464235-US06	<b>Page 3 de 7</b>
<b>Version</b> 1	<b>Date d'édition</b> 03/19/2008.	<b>Format</b> Canada
		<b>Langue</b> FRANÇAIS
		(Canada)
		(FRENCH)

Huile de base - très raffinée

**CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).**

15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Mist

8 hrs OEL: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Mist

**CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).**

STEV: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: mist

TWAEV: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: mist

**CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).**

VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: brouillards

VEMP: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: brouillards

aluminum, (benzoate-o)hydroxy(octadécanoate-o)-

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).**

TWA: 2 mg/m<sup>3</sup>, (As Al) 8 heure(s).

**CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).**

TWAEV: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

**CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).**

VEMP: 2 mg/m<sup>3</sup>, (En Al) 8 heure(s).

sulfide de molybdène

**ACGIH TLV (Canada, 2001).**

TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Insoluble (Fraction inhalable)

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Insoluble (Fraction inhalable)

**CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).**

8 hrs OEL: 10 mg/m<sup>3</sup>, (As Mo) 8 heure(s).

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).**

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Inhalable

TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Respirable

**CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).**

TWAEV: 10 mg/m<sup>3</sup>, (molybdenum) 8 heure(s). Forme: The notation "inhalable" following the name of an agent in this Schedule means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) particle size-selective criteria; and (b) has the cut point of 100 microns at 50 per cent collective efficiency.

TWAEV: 3 mg/m<sup>3</sup>, (molybdenum) 8 heure(s). Forme: The notation "respirable" following the name of an agent in this Schedule means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) particle size-selective criteria; and (b) has the cut point of 4 microns at 50 per cent collective efficiency.

**CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).**

VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup>, (En Mo) 8 heure(s).

Huile de base - très raffinée

**ACGIH (États-Unis).**

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale

STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale

Cuivre

**CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).**

8 hrs OEL: 1 mg/m<sup>3</sup>, (As Cu) 8 heure(s). Forme: Dusts and Mists

8 hrs OEL: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (As Cu) 8 heure(s). Forme: Fume

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).**

TWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (As Cu) 8 heure(s). Forme: Dusts and mists

TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (As Cu) 8 heure(s). Forme: Fume

**CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).**

TWAEV: 1 mg/m<sup>3</sup>, (copper) 8 heure(s). Forme: dust and mists

TWAEV: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (copper) 8 heure(s). Forme: fume

**CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).**

VEMP: 1 mg/m<sup>3</sup>, (En Cu) 8 heure(s). Forme: poussières et brouillards

VEMP: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (En Cu) 8 heure(s). Forme: Fumées

Graphite

**CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).**

8 hrs OEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).**

TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Respirable

**CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).**

TWAEV: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: The notation "respirable" following the name of an agent in this Schedule means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) particle size-selective criteria; and (b) has the cut point of 4 microns at 50 per cent collective efficiency.

**Nom du produit** Castrol Pyroplex Gold 2

**Code du produit** 464235-US06

**Page 4 de 7**

**Version** 1

**Date d'édition** 03/19/2008.

**Format** Canada

**Langue** FRANÇAIS

**(Canada)**

**(FRENCH)**

Bien qu'il soit possible que les limites d'exposition professionnelles spécifiques de certains des composés soient affichées dans la présente section, d'autres composés peuvent être présent dans les brouillards, vapeurs et poussières produites. Par conséquent, ces limites sont fournies à titre indicatif uniquement, car il est possible que les limites d'exposition professionnelles spécifiques ne soient pas applicables à l'ensemble du produit

**Mesures de contrôle de l'exposition** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Protection individuelle

**Yeux** Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec des écrans latéraux de protection ou des lunettes protectrices contre les produits chimiques.

**Peau et corps** Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié.

**Respiratoire** S'assurer d'une ventilation adéquate. Selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité au travail, les expositions aux microbes aérogènes devraient être contrôlées aux limites les plus basses praticables.

**Mains** Le choix de gants protecteurs dépend des produit chimiques à manipuler, des conditions de travail et de l'utilisation et de l'état des gants (même les gants les plus résistants aux produits chimiques se déchireront suite à une exposition répétée à ces produits). La plupart des gants assurent une protection de courte durée avant de devoir être jetés et remplacés. Parce que les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation de matières varient, il est nécessaire d'établir des procédures de sécurité pour chacune des applications prévues. Par conséquent les gants doivent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant, après avoir évalué consciencieusement les conditions de travail.

Consultez votre superviseur ou vos protocoles d'exploitation standard pour connaître les instructions de manipulations spéciales.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Or.
<b>Odeur</b>	Neutre.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Creuset ouvert: 190.56°C (375°F) [Cleveland.]
<b>Densité relative</b>	0.92
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition / Plage</b>	>371.11°C (>700°F)
<b>Point de fusion / Plage</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	insoluble(s) dans l'eau.
<b>LogK<sub>ow</sub></b>	Non disponible.

**Nom du produit** Castrol Pyroplex Gold 2

**Code du produit** 464235-US06

**Page 5 de 7**

**Version** 1 **Date d'édition** 03/19/2008.

**Format** Canada

**Langue** FRANÇAIS

(Canada)

(FRENCH)

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité et réactivité</b>	Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

### Autres informations

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la reproduction** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** Aucun connu.

## 12. Informations écotoxicologiques

Aucun test n'a été effectué par le fabricant.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

### Information sur les déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**REMARQUE : il incombe à celui qui produit les déchets de les identifier (en fonction de ou des caractéristiques ou de listes), de les transporter et de les éliminer de la manière adéquate.**

**Nom du produit** Castrol Pyroplex Gold 2

**Code du produit** 464235-US06

**Page 6 de 7**

**Version** 1

**Date d'édition** 03/19/2008.

**Format** Canada

**Langue** FRANÇAIS

(Canada)

(FRENCH)

## 14. Informations relatives au transport

Non classifié comme étant dangereux à transporter (DOT, TDG, IMO/IMDG, IATA/OACI)

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations États-Unis** **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FTSS contient toute l'information exigée par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Inventaires** **Inventaire du Canada:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire d'Europe:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (ENCS):** Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Inventaire de Corée (KECI):** Un composant au moins n'est pas répertorié.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Un composant au moins n'est pas répertorié.

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** ATTENTION !  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.

### Historique

**Date d'édition** 03/19/2008.

**Date de publication précédente** Aucune validation antérieure.

**Élaborée par** Product Stewardship

### Avis au lecteur

*Toutes les étapes praticables raisonnablement ont été effectuées afin d'assurer que cette fiche technique et l'information relative à la santé, la sécurité et l'environnement contenue dans les présentes sont exactes à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, exprimée ou implicite n'est effectuée quant à l'exactitude ou l'intégralité des données et de l'information figurant dans cette fiche technique.*

*Les renseignements et les conseils prodigués s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'application ou les applications déclarée(s). Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autre(s) application(s) déclarée(s) sans nous avoir préalablement demandé conseil.*

*Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et de se conformer à toute loi et tout règlement applicables. Le groupe BP ne sera pas responsable des dommages ou des blessures résultant de l'utilisation, autres que ceux stipulés dans les consignes d'utilisation de la substance, ni de tout manquement à respecter les recommandations, ni de tout danger inhérent à la nature de la substance. Si vous avez acheté le produit pour le fournir à une tierce partie devant l'utiliser au travail, il est de votre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit a reçu l'information figurant sur cette fiche. Les employeurs ont le devoir d'informer tous les employés et les autres personnes qui peuvent être affectés par les dangers décrits dans cette fiche et de toutes les précautions à prendre.*

**Nom du produit** Castrol Pyroplex Gold 2

**Code du produit** 464235-US06

**Page 7 de 7**

**Version** 1

**Date d'édition** 03/19/2008.

**Format** Canada

**Langue** FRANÇAIS

(Canada)

(FRENCH)